

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de FORTEL-EN-ARTOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE TEILLAGE DE LIN
PAR LA Sté VAN ROBAEYS FRERES
PETITIONNAIRE

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 14 septembre 2015, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du lundi 5 octobre 2015, sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de teillage de lin sur le territoire de la commune de FORTEL-EN-ARTOIS.

M. Eric VAN ROBAEYS est chargé du suivi du dossier - Tél : 06.86.07.85.80.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS, siège de l'enquête et dans les communes du périmètre d'affichage de BOFFLES, BONNIERES, BOUBERS-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE et VACQUERIE-LE-BOUCQ.

Une étude d'impact et l'avis environnemental sont insérés au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS du **5 octobre 2015 au jeudi 5 novembre 2015** inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS ou les formuler à M. Didier COURQUIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 5 octobre 2015 de 14 h à 17 h ;
- le mardi 13 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le samedi 24 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;
- le mercredi 28 octobre 2015 de 14h à 17 h ;
- le jeudi 5 novembre 2015 de 15 h à 18 h.

M. Bernard PORQUIER est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de FORTEL-EN-ARTOIS et dans les mairies du périmètre d'affichage de BOFFLES, BONNIERES, BOUBERS-SUR-CANCHE, CONCHY-SUR-CANCHE, FREVENT, LIGNY-SUR-CANCHE, MONCHEL-SUR-CANCHE et VACQUERIE-LE-BOUCQ.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.